



Les aliments UFA pour vaches laitières satisfont aux prescriptions du cahier des charges AOP

Le cahier des charges AOP élaboré par l'organisation Emmentaler Switzerland (ES) interdit l'affouragement d'aliments d'origine animale et d'urée fourragère (art. 6, litt. d) exceptés les produits laitiers tels que les laits en poudre.

Tous les aliments UFA de l'assortiment standard pour vaches laitières (excepté UFA 248-1 / UFA 148-9) au départ des usines de production d'UFA SA satisfont à ces exigences et remplissent cette garantie.

Les indications figurant sur les étiquettes ou les bulletins de livraison font foi.

Notre système de gestion de la qualité régi par la norme ISO 9001 (matières premières, fabrication, produits finis, documentation de production TED, stockage d'échantillons pour analyses ultérieures) nous permet en tout temps de reconstituer nos filières d'approvisionnement et de maîtriser la traçabilité de nos produits.

UFA SA, Herzogenbuchsee
01.01.2021

Paul Steiner

Lukas Grüter